ENVIRONNEMENT



ATELIER 1

COMBATTRE LES DÉREGLEMENTS CLIMATIQUES ET LES NUISANCES

Au regard de ses ambitions de transition écologique, comment et à quel rythme le territoire peut-il accueillir l'ensemble des opérations d'aménagement prévues ? Avec quels niveaux d'exigences : biodiversité, nature en ville, pleine terre, performance environnementale des chantiers et des constructions ?

CONTEXTE / DONNÉES DE CADRAGE

Parce qu'il doit prendre toute sa part de la mobilisation planétaire pour réduire les gaz à effets de serre et réussir la transition énergétique tout en réduisant les nuisances auxquelles il est confronté, le territoire affiche dans son exigence 1 des ambitions fortes et indispensables en termes de transition écologique.

Conforter l'engagement dans la transition énergétique, atteindre la sobriété et l'efficacité, poursuivre la volonté de réparation des nuisances via le développement urbain, pérenniser et développer la nature en ville, autant d'ambitions traduites dans les différentes fiches actions du projet de territoire.

Grand-Orly Seine Bièvre est un territoire en mutation, aux multiples projets de développement. Près de 60 opérations d'aménagement, riches de potentialités pour ses habitants et ses actifs, sont actuellement portées par différents acteurs, à des échelles de temps et d'espace distinctes au sein du territoire.

Elles ont en commun d'être soumises à des contraintes fortes qui questionnent leurs équilibres financiers. Contraintes d'ordre général (réduction massive des fonds publics, adaptation rapide aux évolutions environnementale, numérique, énergétique, sanitaire...) mais également plus spécifiques à notre territoire fortement urbanisé et nécessairement résilient face aux risques et nuisances qu'il connaît (coût du foncier, coût lié à la dépollution des sols et à la prise en compte des risques naturels, au renforcement de la trame verte et bleue...)

Mais elles sont également le lieu, le moment privilégié pour accompagner le plus en amont possible l'impératif de transition écologique et les ambitions du territoire en la matière. Elles questionnent les équilibres nécessaires entre ces ambitions et la prise en compte des besoins de la population, pour permettre un accès au logement, à l'emploi, aux loisirs, à l'éducation et plus globalement au service public.







ENVIRONNEMENT



Un territoire en mutation (annexes 1 et 1 bis)

- Une soixantaine d'opérations d'aménagement recensées sur le périmètre de l'EPT à divers stades d'avancement et de natures d'opérations, dont :
 - 33 opérations d'intérêt territorial
 - 25 opérations communales transférées, 3 opérations d'intérêt communautaire, 5 opérations nouvelles (projets)
 - Dont 7 opérations terminées, 21 opérations en cours, 5 opérations à l'étude
 - 7 opérateurs principaux, 2 majoritaires (SADEV 94, Groupe Valophis), Eiffage Aménagement, Grand Paris Aménagement, Essonne Aménagement, Citallios, SEMAF
 - 6 ZAC en Opération d'Intérêt National pilotées par l'EPA ORSA
 - 2 ZAC départementales
 - 8 ZAC d'Etat Valophis en « Régie » dont 3 faisant l'objet d'une convention Valophis/EPT
 - 11 projets de renouvellement urbain représentant notamment 4 000 démolitions de logements, 6 000 réhabilitations, 11 000 constructions de logements, 1,5Md€ d'investissement (dont 140 M€ EPT GOSB), création ou extension d'équipements publics ou d'immobiliers d'entreprise
- + 3 Contrats d'Intérêt National (CIN) quartier du Triage (Villeneuve-Saint-Georges), Vallée scientifique de la Bièvre, les Ardoines (Vitry-sur-Seine)
- + 1 Projet Partenarial d'Aménagement (PPA du Grand Orly

Un territoire multi-exposé (nuisances et risques climatiques)

Le Grand-Orly Seine Bièvre est un territoire particulièrement exposé à de nombreux risques et nuisances (59.2% du territoire est exposé à au moins 2 nuisances ou plus. 67,9 % de la population réside dans des mailles multi-exposées (annexe 2).

Nuisances

Les effets cumulatifs sur la qualité de vie des habitants (plus particulièrement sur leur santé) mais également sur la qualité des trames vertes et bleues et leurs composantes naturelles sont des aspects dont les opérations d'aménagement ont à tenir compte.

Pollution atmosphérique (annexes 3 et 3 bis)

La pollution de l'air a des conséquences sur la qualité de vie et la santé des habitants, mais également sur les infrastructures et la biodiversité. (300 000 franciliens exposés à la pollution aux particules fines (PM10), 1,6 millions exposés au dioxyde d'azote (NO2) en 2016). Malgré les efforts accomplis au cours des dernières années et une tendance à la baisse des niveaux de pollution chronique depuis quelques années, les concentrations de particules et de NO2 restent problématiques sur le territoire du Grand-Orly Seine Bièvre et plus globalement dans la Métropole du Grand Paris (MGP) et l'Ile-de-France, avec des dépassements importants des valeurs limites.

Pour les 2 principaux polluants, le long des grands axes majeurs de circulation, la valeur limite journalière est encore largement dépassée notamment aux abords des autoroutes A6 et A86. En 2016, le dépassement de la valeur limite journalière en PM10 concerne environ 10 000 habitants. Le dépassement de la valeur limite annuelle en NO2 concerne près de 30 000 habitants du territoire du Grand-Orly Seine Bièvre.









Pollution des sols et risques industriels (annexe 4)

Le territoire accueille des exploitations industrielles dont l'activité peut être considérée comme dangereuse et/ou polluante ICPE (132 sites) ou SEVESO (8 sites).). C'est le territoire de la métropole comprenant le plus d'ICPE. Il est aussi le territoire ayant recensé le plus d'accidents technologiques : ICPE (108/190) ; Pollution des eaux (18) ; CanaGaz (22).

C'est également le troisième territoire comportant le plus de sols pollués issus d'anciennes activités industrielles (66 sites, source Basol) ou activités de services référencés (1718, source basias). Les principaux sites industriels concernés sont les zones industrielles d'Ivry-sur-Seine et Vitry-sur-Seine et de la Vallée de la Bièvre.

L'ensemble de ces sites et installations induisent des risques aussi bien sanitaires pour les habitants du territoire qu'environnementales et économiques. De plus, des cumuls de risques peuvent se produire : les pollutions des sols peuvent impacter la qualité de l'eau des rivières, les inondations peuvent impacter les installations industrielles mais aussi les projets d'aménagement... Dépollution des sols, contraintes en zone de risques impactent les opérations d'aménagement.

Pollution lumineuse

Les nombreux éclairages artificiels présents la nuit sont source de pollution lumineuse, qui est maximale sur le territoire et sur l'ensemble de la région parisienne, et peuvent impacter la santé humaine mais aussi la biodiversité et constituent des sources consommatrices d'énergies qui pourraient être évitées.

Pollution sonore (annexe 5)

Grand-Orly Seine Bièvre est traversé par des infrastructures et équipements d'importance régionale voire nationale, fortement générateurs de bruits : présence de l'aéroport d'Orly, grandes autoroutes structurantes (A6, A86) ou lignes de transports (RER B, C, D). Sur la Métropole du Grand Paris, on recense :

- 860 000 personnes gênées par le bruit routier (soit 12,9% de la population);
- 75 000 personnes gênées par le bruit ferré;
- 38 000 personnes gênées par les bruits aériens ;
- Un total de 14,6% de la population gênées par les bruits (7 villes du territoire font partie des plus touchées de la métropole)







ENVIRONNEMENT



Risques climatique (annexe 6)

Le territoire est exposé à trois principaux aléas climatiques: la réduction globale des précipitations mais avec une augmentation des épisodes de pluies intense, une augmentation des températures. Ils auront pour conséquences une augmentation du risque inondation par débordement de cours d'eau, débordement de réseaux, remontée de nappe et par ruissellement, l'augmentation du nombre d'épisodes de fortes chaleurs, augmentation du risque de retrait gonflement des argiles ayant pour conséquences l'augmentation du risque de sinistres sur les logements individuels.

Risque inondation : 800 ha exposés et urbanisés à près de 95 %, 65 000 logements dont 78 % d'habitats collectifs, soit 135 000 personnes directement exposés, 10 250 établissements et 68 000 emplois.

Retrait gonflement des argiles : Le coût des dommages engendrés par ce phénomène pourrait être multiplié par un facteur compris entre 3 et 6 à horizon 2100.

Canicule: Augmentation du nombre d'épisodes de fortes chaleurs au cours des prochaines années semblables en intensité et en durée à la canicule de 2003: 171 % de décès en Val-de-Marne et 147 % en Essonne par rapport aux périodes précédentes.

1 habitant sur 2 du territoire, soit 330 000 habitants, est potentiellement concerné par l'effet d'îlots de chaleurs urbains la nuit sur leur lieu de résidence.

L'usage croissant de la climatisation aura un impact économique significatif pour les ménages. Ainsi on estime qu'un petit climatiseur portable de classe A et de puissance 2,5 kW représente un coût de l'ordre de 15 centimes d'euros par heure sur la facture d'électricité. Cela représente plus de 100 euros pour un mois d'utilisation.

Impact sur la santé (annexes 7 et 7 bis)

On observe une augmentation de pathologies liées à l'environnement urbain, certaines populations étant plus touchées du fait de leur situation sociale et environnementale. L'état de santé des populations urbaines et périurbaines est en effet influencé par de multiples facteurs comme les environnements naturels et bâtis, les nuisances et la qualité des milieux. Le territoire fortement urbanisé est particulièrement concerné par la pollution atmosphérique et sonore. À cela s'ajoutent les effets du dérèglement climatique, avec l'apparition de forts épisodes caniculaires qui touchent au confort de vie de nombreux habitants, dont les plus vulnérables. L'enjeu en termes d'aménagement réside dans la mise en œuvre de projets susceptibles de réduire ces inégalités de santé.

Une évaluation réalisée par Bruitparif et l'Observatoire régional de santé Île-de-France a montré que le bruit des transports dans l'agglomération parisienne est responsable, chaque année, de 75 000 années de vie en bonne santé perdues, soit une perte de 7,3 mois par habitant en moyenne au cours d'une vie. Elle représente un coût de 2,7 milliards d'euros sur la métropole du Grand Paris. Pour pallier les nuisances sonores, il est nécessaire de réaliser des actions de diminution du bruit mais aussi d'augmenter la part de zones calmes du territoire – souvent corrélées avec les espaces verts – peu présentes à ce jour.









Le lien santé – qualité de l'air: jusqu'à 7000 décès prématurés évités en île-de-France, soit 12 à 19 mois d'espérance de vie en bonne santé, si toutes les villes atteignaient des concentrations en particules fines égales aux 5% des communes équivalentes les moins polluées (6,5 microg/m3 -20 000 à 100 000 hab et 9,2 microg/m3 - plus de 100 000 hab) (Santé publique France, EQIS).

Les conditions climatiques ont une influence considérable sur notre environnement de vie et notre santé. Le changement climatique aggravera les risques sanitaires existants. On connaît les conséquences des événements extrêmes (vagues de chaleur, inondations...) et celles de la dégradation générale de l'environnement, qui favorise la pollution de l'air et des eaux ou encore la survenue de maladies vectorielles.

Des espaces de nature fragiles à préserver et développer (annexe 8)

786 ha d'espaces verts et boisés ouverts au public (hors cimetières) soit 11,6 m²/hab en 2013. Un accroissement significatif de l'offre depuis 1990 (réalisations emblématiques : parc des Cormailles et glacis du Fort à Ivry-sur-Seine, parc du Coteau à Arcueil, parc des Hautes Bruyères à Villejuif, parc du Coteau des Vignes à Athis-Mons et surtout parc des Lilas à Vitry-sur-Seine....). Mais 70 % de la population est carencée « en ratio » (environnement présentant moins de 10 m² d'espaces verts et boisés ouverts au public par habitant)» et/ou « en accessibilité de proximité » (annexe 9 bis).

Environ 170 hectares de surface agricole utile à préserver et 65 sites d'agriculture urbaine, mais disparition de plus des 2/3 des exploitations en 20 ans.

28 km de linéaire de berges de Seine à préserver/valoriser, continuité écologique la plus importante mais dont la fonctionnalité est fortement altérée par l'artificialisation des berges et des arrière-berges.

Ces espaces structurants de la trame verte et bleue (TVB) sont indispensables à la préservation de la biodiversité. En avril 2019, le rapport de la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) alertait sur un taux d'extinction des espèces sans précédent et en forte accélération, essentiellement dû à l'usage massif de produits phytosanitaires et à la destruction des habitats par l'artificialisation des sols.

Sont recensés sur le territoire Grand-Orly Seine Bièvre, dans le Schéma Régional de Cohérence écologique (SCRCE): 332 ha de réservoir de biodiversité (2.6 %), 100 h de secteurs d'intérêt écologique (8 %), 22,5 km de liaisons d'intérêt écologiques, 7,8 km de cours d'eau susceptibles d'être réouverts, 143 ha (1,2%) de milieux humides, 50 km de cours d'eau à réserver (annexe 9 ter).







ENVIRONNEMENT



QUESTIONNEMENTS / PISTES DE RÉFLEXION

Injonctions contradictoires, conciliations indispensables des enjeux, calendriers contraints :

L'imbrication des enjeux d'aménagement, en matière de préservation de la biodiversité, de lutte contre les nuisances et les risques, de réponse aux besoins engendrés par la crise du logement, de maintien des espaces d'activités, de développement d'équipements ou encore d'encadrement des nouvelles mobilités sont autant d'enjeux à concilier pour garantir la qualité de vie des populations.

Pour autant, agir n'est plus une option! Le climat sera différent dans les prochaines décennies quelle que soit l'efficacité des actions menées contre le changement climatique. Les conséquences sont connues et déjà ressenties sur nos territoires (augmentation des températures, îlots de chaleur urbains, exposition des populations aux risques climatiques...). Leurs intensités dépendent de l'efficacité des actions engagées, planifiées ou à imaginer.

Face au défi climatique, le(s) calendrier(s) s'accélère(nt), les exigences se renforcent. Quelques exemples : les décisions judiciaires condamnant l'État pour carences dans la lutte contre l'effet de serre et la pollution de l'air se sont succédées ces derniers mois (CE, ass., 10 juill. 2020, Association les Amis de la terre France et autres ; CE, 19 nov. 2020 commune de Grand-Synthe; TA de Paris, 3 février 2021, association Oxfam France et autres...). L'État est sommé d'apporter rapidement des réponses concrètes sur les mesures correctives envisagées ; un tiers du budget du plan de Relance (30 Md€) est fléché sous l'angle de la transition écologique. Les projets éligibles sont pour la plupart ceux qui sont ou seront matures dans les 2 ans ; le débat autour de loi « Climat et Résilience » qui traduit une partie des 146 propositions de la Convention Citoyenne sur le Climat est symptomatique d'attentes fortes de la société civile. Si la loi manque de dimension normative, l'objectif de lutte contre l'artificialisation des sols est clairement affiché et devrait trouver rapidement sa traduction dans les règles d'urbanisme. Les aménageurs s'en inquiètent.

La densification urbaine du territoire et les enjeux de transition écologiques sont-ils compatibles ?

Un développement urbain plus respectueux des sols et de la biodiversité fait appel aux nouvelles pratiques de développement et d'aménagement du territoire, fondées sur une meilleure prise en compte des sols tant urbains que péri-urbains et des multiples services qui leurs sont associés (régulation du climat et du cycle de l'eau, dégradation et rétention des polluants, stockage de carbone, support de production agricole et de biodiversité, rafraîchissement de l'air...). Or la mutation du territoire s'inscrit notamment dans l'objectif francilien du Schéma Directeur Régional d'Ilede-France (SDRIF), de « viser la construction de 70 000 logements par an en Ile-de-France pour répondre aux besoins actuels de logements des ménages » (1,5 M de logement supplémentaires d'ici 2030).

Compte tenu de l'urbanisation du territoire, l'enjeu réside principalement dans la nécessité de refaire la ville sur la ville et de densifier le tissu urbain existant, plutôt que dans l'extension urbaine à l'œuvre par ailleurs. Comment concilier cet objectif avec l'enjeux de non-imperméabilisation des sols, de renaturation des espaces urbanisés, de développement de l'agriculture ?







ENVIRONNEMENT



Plusieurs leviers sont mobilisables et activés sur le territoire. Nombreuses sont les opérations qui, à divers degrés et à diverses échelles (bâtiment, îlot, quartier...), ont intégré la nécessité d'un aménagement durable répondant à un ou plusieurs des objectifs suivants :

Préserver la pleine terre et désimperméabiliser les sols urbains :

La forte imperméabilisation des sols, notamment dans le nord du territoire, entraîne un risque accru d'inondation par ruissellement pluvial, notamment dans la Vallée de la Bièvre. Dans un contexte de changement climatique et d'aggravation des phénomènes météorologiques extrêmes, la désimperméabilisation des sols urbains apparaît comme un enjeu primordial de résilience face aux risques naturels. Comment favoriser cette désimperméabilisation ?

Exemple : la ZAC du chemin des Carrières d'Orly qui s'inscrit dans une logique de désimperméabilisation des sols, de préservation de la pleine terre, et de valorisation d'une trame verte et bleue, grâce à des actions associées à toutes les échelles du projet (territoire, quartier, îlot) et notamment une gestion des eaux pluviales exemplaire.

Anticiper la reconversion des friches :

Dans la lutte contre l'artificialisation des sols notamment avec le souci de privilégier les espaces déjà urbanisés pour toute construction nouvelle, la réhabilitation des friches est au carrefour de plusieurs enjeux : la lutte contre l'étalement urbain, le réemploi de terrains souvent bien placés, la reprise d'activités économiques ou industrielles, la lutte contre les pollutions générées par les anciennes activités, le maintien de biodiversités retrouvées. Comment anticiper le devenir de ces espaces ?

Exemple : « Renaissance urbaine » de la zone industrielle des Ardoines, projet d'aménagement de trois cents hectares, identifié comme opération d'intérêt national (OIN) en 2007 intégrant notamment les enjeux inondation et dépollutions des sols.

• Favoriser la renaturation urbaine, accroître l'offre en espaces verts :

Les nouvelles opérations, la consolidation du réseau de transports en commun et de liaisons douces sont autant de leviers permettant de réintroduire plus de nature en ville en conjuguant paysage, qualité de vie, biodiversité et espaces de loisirs. Comment accroitre et préserver la nature en ville ?

Exemple : Préservation des lacs à Viry-Chatillon (amélioration de la qualité de vie, préservation de la faune et de la flore, biodiversité, récente convention de gestion quadripartite), réflexion sur les aménagements/renaturation des berges de Seine.

Consolider les réservoirs écologiques et les corridors biologiques, valoriser la trame verte : Le territoire dénombre plusieurs parcs, forêts et réservoirs écologiques composants de la trame verte et issus notamment de la politique active sur les espaces naturels sensibles (ENS) menée par le Conseil départemental du Val-de-Marne. De nouveaux espaces verts structurants de la trame verte ont été créés, notamment dans le nord du territoire. Comment une opération d'aménagement de renaturation peut être un complément, un maillon supplémentaire susceptible de renforcer une trame encore trop fragile sur le territoire ?

Exemples de projets d'aménagement favorisant le renforcement des continuités écologiques et du maillage entre espaces verts du territoire : renaturation des vallées de la Seine, de l'Yerres, réouverture de la Bièvre, aménagement soutenable et circulation douce de l'aqueduc de la Vanne et du Loing à Savigny-sur-Orge, projets de coulée verte ...







ENVIRONNEMENT



• Traiter prioritairement les îlots de chaleur urbain du territoire :

Le territoire est très dense et minéralisé, favorisant ainsi la présence d'îlots de chaleur urbains (ICU) qui augmentent la vulnérabilité. Les grandes emprises industrielles et logistiques sont aussi génératrices de chaleur urbaine. On compte ainsi une dizaine de secteurs à enjeux qui peuvent connaître une aggravation de l'aléa vagues de chaleur. Comment prioriser les interventions sur la résorption des poches de vulnérabilité ? Comment développer une approche visant à augmenter la place du végétal et de l'eau en ville pour favoriser le rafraichissement des espaces ?

Exemples : projets précités de développement des espaces verts et de renaturation et réouverture des cours d'eau, projet de forêt citoyenne à lvry-sur-Seine, réflexions sur la désimperméabilisation et plantation des cours d'école.

• Adapter le bâti aux évènements climatiques extrêmes :

Le patrimoine bâti du territoire est relativement ancien, avec 67 % des logements construits avant 1974, c'est-à-dire avant la première réglementation thermique. La plupart des rénovations et opérations neuves intègrent l'impératif de réduire la consommation énergétique du bâtiment et de réduction des déperditions de chaleur lors des périodes hivernales. Cette conception ne prend cependant pas en compte le phénomène d'augmentation des températures estivales qui conduit à un inconfort thermique plus ou moins important dans les logements, mais également dans les bâtiments publics ou privés anciens, augmentant ainsi la vulnérabilité de la population. Les épisodes de canicules mettent en avant l'inadaptation d'équipements publics tels que les écoles primaires. Quelle approche « bioclimatique », comment concevoir des bâtiments adaptés aux épisodes de fortes chaleurs et envisager des lieux refuges pour tous les publics ?

Exemples de bâtiments : Projet Ecotone à Arcueil, programme d'activités économiques à forte valeur ajoutée en terme écologique et développement durable (bioclimatique, biomimétisme) lauréats du concours « inventons la Métropole du Grand Paris ».

 Préserver les terres agricoles du territoire et les diverses formes d'agricultures urbaines, favoriser les circuits courts :

Le territoire conserve peu de sols naturels, agricoles et forestier (NAF) périurbains. Les derniers espaces agricoles (Plaine Montjean à Rungis, Morangis, Villeneuve-Saint-Georges, Valenton) sont à préserver. L'agriculture urbaine présente en outre un véritable potentiel de développement, d'abord ancrée dans la tradition des jardins ouvriers et aujourd'hui présente dans plusieurs projets d'aménagement. Il s'agit également de développer une agriculture urbaine contribuant à la satisfaction des besoins sociétaux et alimentaires des habitants avec une dynamique entre production et distribution (cf. Min de Rungis, Cité de la gastronomie, plaine de Montjean, ...).

Exemples : Agrocité Gagarine Truillot à Ivry-sur-Seine (Développement d'un projet d' « urbanisme agricole » faisant de l'agriculture urbaine un des fondamentaux du projet), réflexion sur la plaine de Montjean à Rungis, terres agricoles à Villeneuve-Saint-Georges, approvisionnement des cantines scolaires à Paray-Vieille-Poste en circuits courts.

Par ailleurs, l'émergence des projets alimentaires territoriaux (les PAT) au sein des collectivités soulèvent des questions concrètes. Quels outils pour assurer la « sécurité foncière » des espaces agricoles (E.N.S, PAEN, PRIF) et la protection des terres agricoles par les documents d'urbanisme tels que SCoT et PLU/PLUI ?







ENVIRONNEMENT



Prendre en compte le facteur carbone dans les projets d'aménagement :

La prise en compte du facteur carbone dans les projets d'aménagement et de rénovation urbaine permet d'apprécier l'impact de l'opération sur les émissions des Gaz à effet de serre (GES). L'analyse intègre le cycle de vie au cœur des choix politiques et techniques. Cette ambition se traduit par la mise en place d'indicateurs de mesure de la performance carbone des projets. Au-delà de la baisse des émissions, la séquestration carbone pourra aussi être recherchée, comme par exemple par l'usage du bois.

Exemple: Prise en compte de l'énergie grise dans le projet de rénovation urbaine des Navigateurs à Choisy-le-Roi permet une traduction opérationnelle et une expérimentation du facteur carbone dans la conception et la réalisation du projet d'aménagement, phase chantier comprise (lauréat de 4 appels à projet dont l'AMI/ADEME Quartier à énergie positive et à faible impact carbone: Région 100 quartiers écologiques et innovants).

Intégrer la problématique santé/environnement :

La notion d'inégalités de santé renvoie au fait que l'état de santé n'est pas le même pour tous car il dépend d'une multiplicité de facteurs (génétiques, physiologiques, environnementaux, sociaux, politiques, etc.). Parmi ces facteurs, il est aujourd'hui largement reconnu que les choix de planification et d'aménagement du territoire influencent la santé, la qualité de vie et le bien-être des populations. (Ministère des Solidarités et de la Santé, 2015). L'urbanisme et l'aménagement sont donc reconnus comme facteurs clés de la santé et de l'environnement. Des solutions via l'Urbanisme Favorable à la Santé (UFS) et l'Evaluation d'Impacts sur la Santé (EIS) permettent d'appuyer l'élaboration de politiques publiques d'aménagement favorables à la santé.

Exemples : le projet de rénovation urbaine des Navigateurs à Choisy-le-Roi (AMI ADEME/ARS Santé environnement et aménagement)

Financer le coût de création et d'entretien des espaces verts/naturels :

La renaturation questionne la maîtrise des dépenses d'investissement et d'entretien des espaces concernés. Quelques études tendent à montrer une sous-estimation de leur valeur économique (réduction de la facture énergétique de plus de 30% par les toitures végétalisées, plus-value immobilière liée à la proximité d'un espace vert, 10 % d'espaces verts en plus pourrait permettre d'économiser 94 millions d'euros par an en dépenses de santé). Par ailleurs de nouvelles approches intégrant la notion de coût global appliqué à la conception des espaces publics constituent une opportunité intéressante d'optimiser et anticiper les coûts futurs pour la collectivité (annexe 10). Cette thématique est cependant peu investie actuellement dans les opérations d'aménagement. La question reste posée du financement du plus de nature en ville.

 Gestion des déchets et terres du BTP issus des opérations d'aménagement (économie circulaire) :

La gestion par l'économie circulaire des produits de démolition est un enjeu majeur, pour éviter la saturation des installations de traitement de déchets existantes, l'augmentation de la congestion et des flux de transports de matériaux, et pour empêcher la raréfaction de certaines matières. Quelques opérations sont en cours de développement sur le territoire (écocentre Brezillon de Vitry-sur-Seine, démarche de déconstruction/valorisation du site Gagarine à lvry-sur-Seine). A plus large échelle, la mise en place d'un système économique performant dans le BTP implique d'articuler trois éléments : les gisements, les flux et le foncier. Une première étude menée par l'APUR sur Paris et la Seine-Saint-Denis a permis d'identifier des premiers éléments de réponse à l'échelle de la métropole.







ENVIRONNEMENT



SUJETS COMPLÉMENTAIRES PORTÉS PAR LES TABLES RONDES DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE

A compléter suite à la table ronde

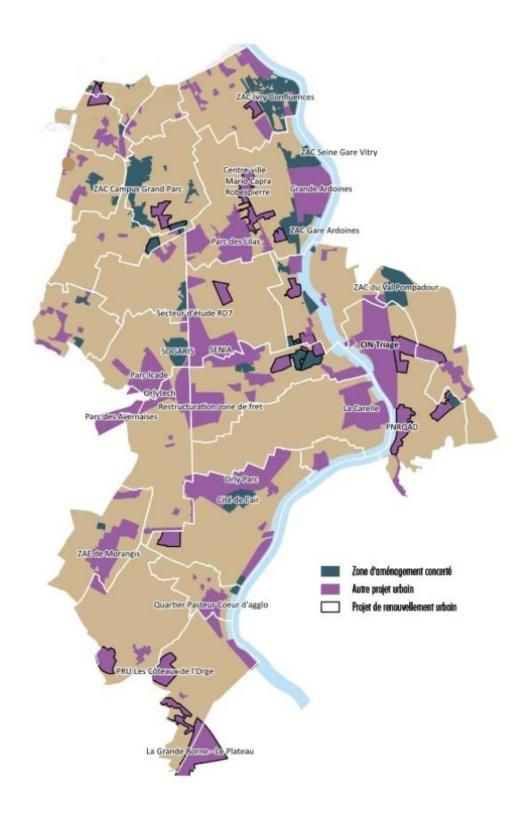








Annexe 1 : projets urbains sur le territoire Grand-Orly Seine Bièvre (annexe 1)



Source : EPT GOSB, rapport d'activité 2019





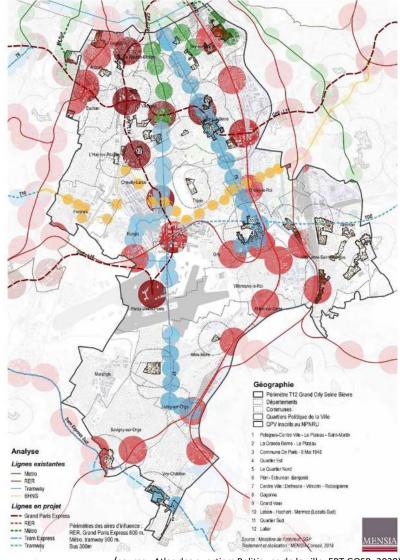




Annexe 1 bis : projets de renouvellement urbain

LISTE DES PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU GRAND-ORLY SEINE BIÈVRE

Commune	Nom de Quartier	Niveau d'intérêt du projet (national ou régional)
Orly	Quartier Est	NATIONAL
Choisy-le-Roi	Quartier Sud	NATIONAL
Savigny	Grand Vaux	NATIONAL
lvry-sur-Seine	Gagarine	RÉGIONAL
Vitry-sur-Seine	Centre-Ville : Defresne - Vilmorin - Robespierre Commune De Paris - 8 Mai 1945	NATIONAL
L'Haÿ-les-Roses, Villejuif	Les Lozaits, Lebon Lamartine Hochart, Lallier Bicêtre	NATIONAL
Viry-Chatillon (+ Grigny)	La Grande Borne - Le Plateau	NATIONAL
Villeneuve-Saint-Georges	Le Plateau	NATIONAL
Villeneuve-Saint-Georges	Le Quartier Nord	NATIONAL
Valenton	Lutèce-Bergerie	
Le Kremlin-Bicêtre	Péri - Schuman -Bergonié	RÉGIONAL





(source: Atlas des quartiers Politiques de la ville, EPT GOSB, 2020)









Annexe 2: multi-exposition aux risques

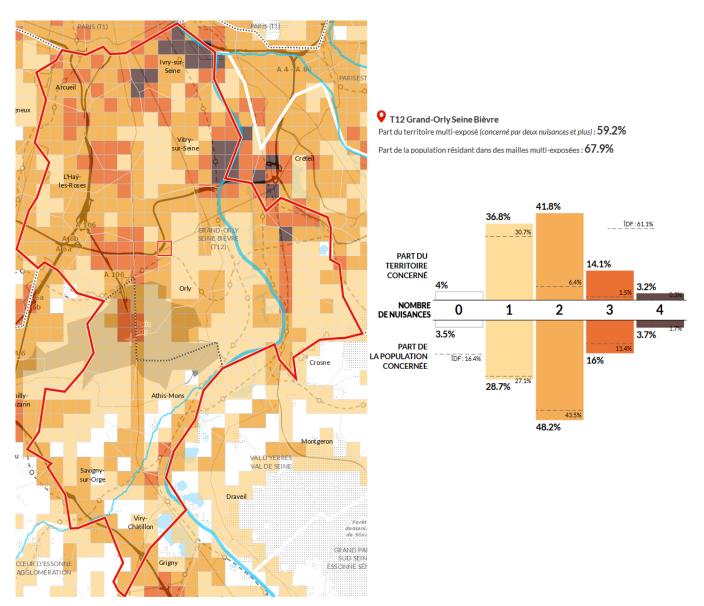


Figure 1 : Cumul des nuisances et pollutions environnementales sur Grand-Orly Seine Bièvre. (Source : IAU IDF)

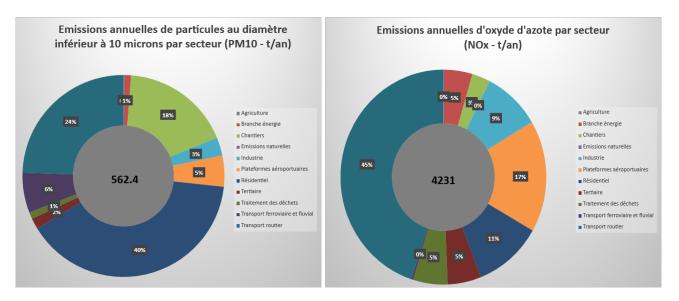




ENVIRONNEMENT



Annexe 3 : pollution atmosphérique, principaux émetteurs de polluants atmosphériques



(Source: AirParif 2017)

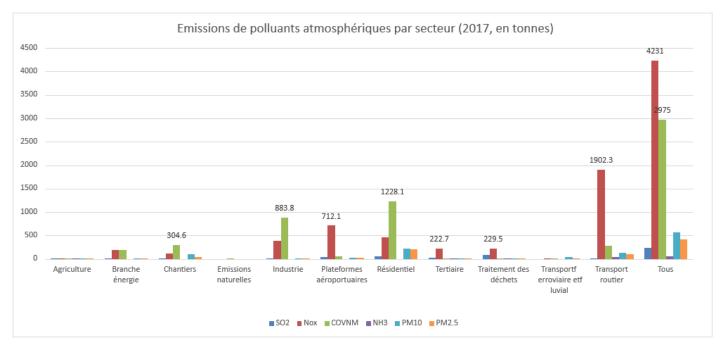


Figure 2: Répartition par polluants atmosphériques / par postes (Source : AirParif)





ENVIRONNEMENT



Annexe 3 bis: carte des concentrations (PM10 et NO2)



Figure 3 : Carte des concentrations des PM10 sur le Grand-Orly Seine Bièvre. (Source : Airparif)

Figure 4 : Carte des concentrations du NO2 sur le Grand-Orly Seine Bièvre. (Source : Airparif)









Annexe 4: pollution et risque industriel

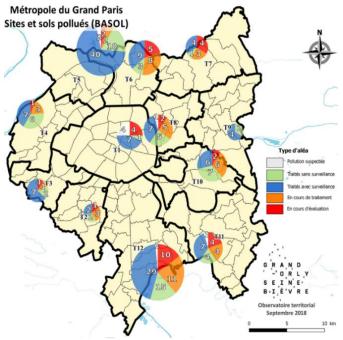


Figure 5 : Sites et sols pollués territoire métropolitain. (Source : BASOL).

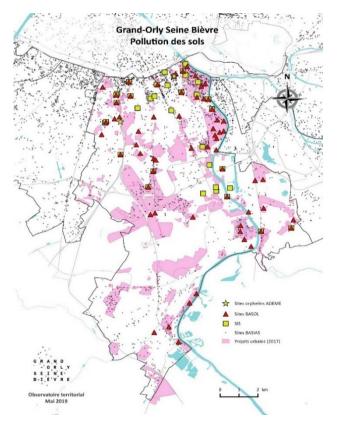


Figure 7 : Pollution des sols sur le territoire de Grand-Orly Seine Bièvre. (Source : Observatoire territorial, 2019)

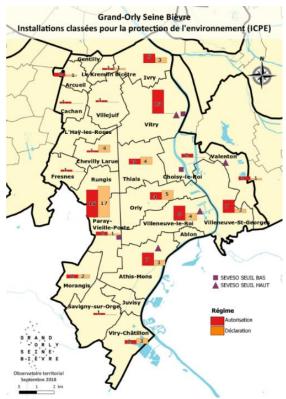


Figure 6 : Répartition des ICPE sur Grand-Orly Seine Bièvre. (Source : Observatoire territorial, 2018)

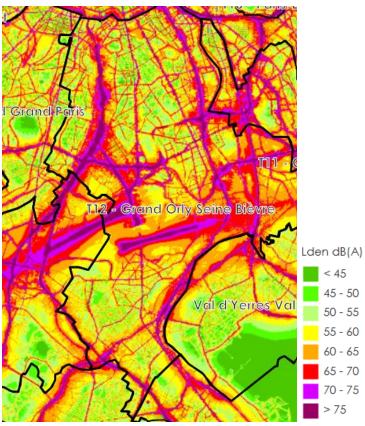








Annexe 5 : nuisances sonores et zones de calme



Carte du bruit des transports (source BruitParif)

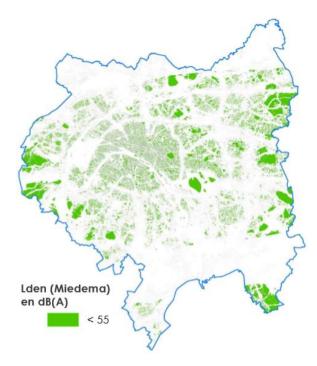


Figure 8 : MGP- Secteurs préservés du bruit des transports (Source : BruitParif).

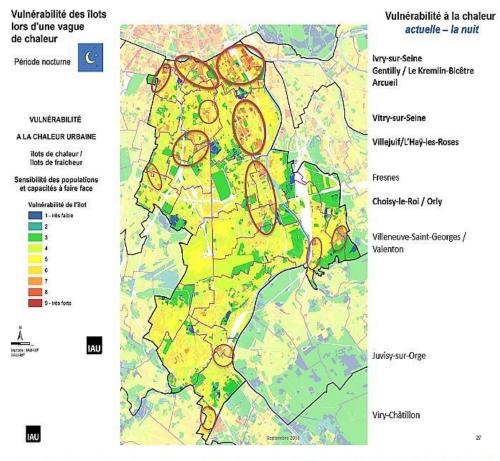




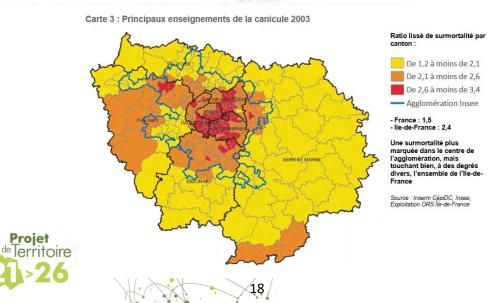




Annexe 6 : changement climatique/îlots de chaleur

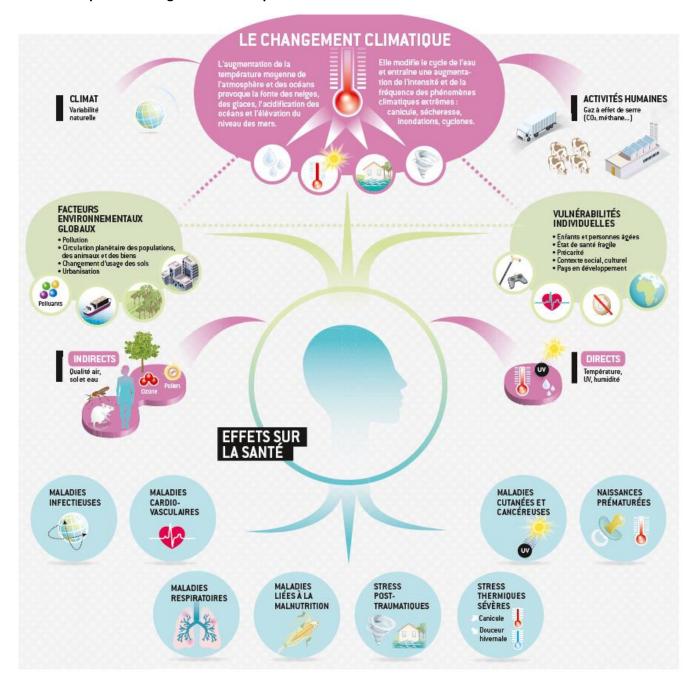








Annexe 7 : impact du changement climatique sur la santé



Source : INSERME climat et santé 2015

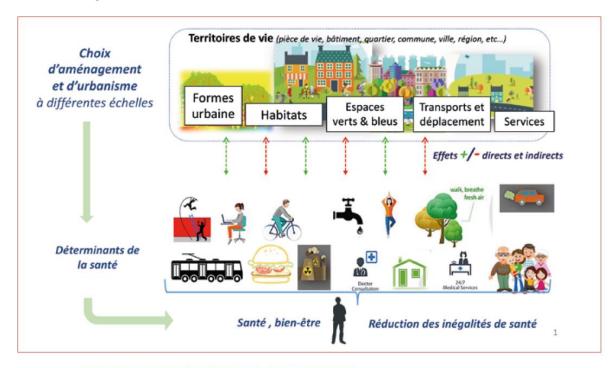








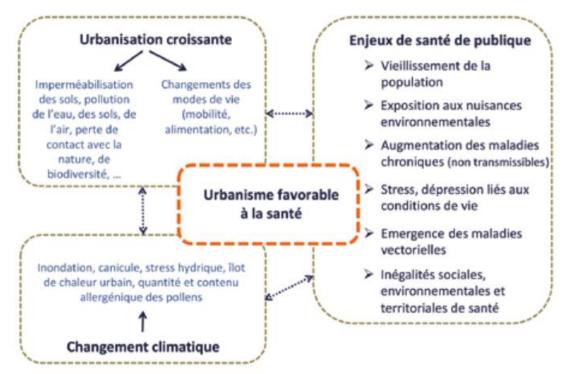
Annexe 7 bis : aménagement et santé



Représentation graphique de l'Urbanisme Favorable à la Santé

Source : Guide Isadora, une démarche d'accompagnement à l'intégration de la santé dans les opérations d'aménagement urbain

L'Urbanisme Favorable à la Santé, à la croisée des enjeux de santé et d'environnement



Source : Guide Isadora, une démarche d'accompagnement à l'intégration de la santé dans les opérations d'aménagement urbain

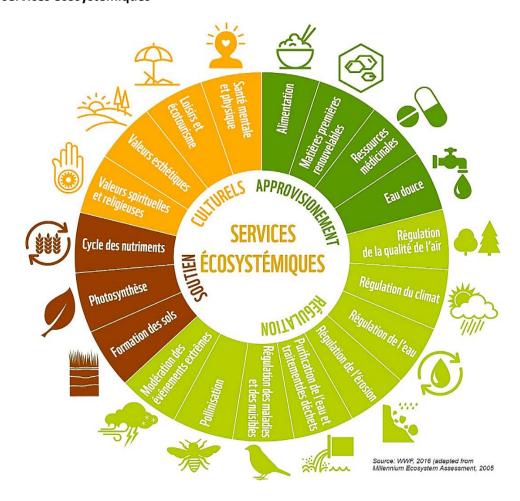


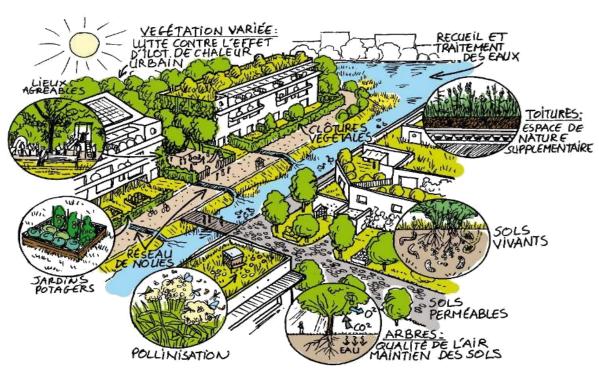






Annexe 8 : les services écosystémiques





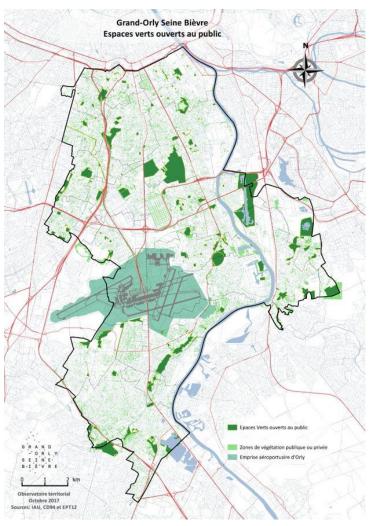




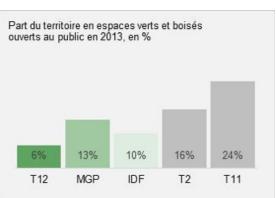




Annexe 8 bis: espaces verts ouverts au public







Source : Etude Nature en Ville GOSB, Agence Régionale de la Biodiversité, mars 2019



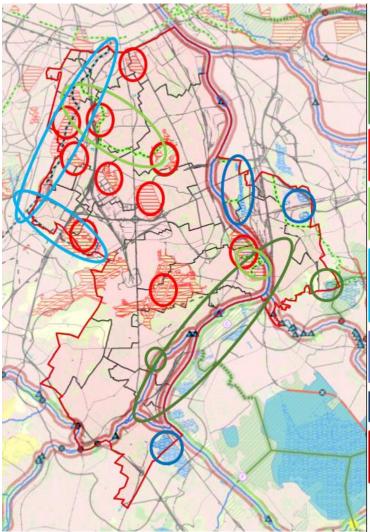




ENVIRONNEMENT



Annexe 9 ter : trame verte et trame bleue, objectif de préservation et de restauration



Carte des objectifs de préservation et de restauration de la trame verte et bleue du SRCE pour l'EPT12

Réservoirs de biodiversité à préserver 322 ha soit 2,6 %

Autres secteurs reconnus pour leur intérêt écologique 1000 ha soit 8 %

Liaisons reconnues pour leur intérêt écologique 22,5 km

Cours d'eau souterrains susceptibles de faire l'objet d'opérations de réouverture 7,8 km

Milieux humides à préserver 143 ha soit 1,2 %

Cours d'eau à préserver/restaurer 50 km

Corridors alluviaux à préserver/restaurer 47 km

6 obstacles et points de fragilité de la soustrame bleue à traiter prioritairement

source DRIEE Ile de France SRCE









Annexe 10: enjeux autour du coût global des espaces publics



Etude, « boîte à outils à destination des collectivités sur la thématique du coût global des espaces publics » DREAL PACA - TRIBU – Etude coût global des espaces publics, novembre 2019





